

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^{ts} : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^{ts} : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES 50 cent

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à		Départs de		Arrivées à		Arrivées à		Arrivées à		Arrivées à	
CAHORS		CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		PÉRIGUEUX	
11 h. 10 ^m	10 ^m matin.	5 h. 10 ^m	10 ^m matin.	6 h. 53 ^m	53 ^m matin.	10 h. 12 ^m	12 ^m matin.	10 h. 28 ^m	28 ^m matin.	10 h. 45 ^m	45 ^m matin.
7 ^m	7 ^m soir.	1 ^m	45 ^m soir.	2 ^m	55 ^m soir.	3 ^m	56 ^m soir.	4 ^m	22 ^m soir.	5 ^m	51 ^m soir.
9 ^m	41 ^m »	5 ^m	50 ^m »	7 ^m	24 ^m »	8 ^m	46 ^m »	9 ^m	24 ^m »	10 ^m	54 ^m »

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 55^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 19 Mars.

Le journal l'Ordre, traçant le programme de la nouvelle politique du parti bonapartiste, disait au sujet de l'union conservatrice : « Quel intérêt pourrions-nous avoir dans la plus saine, la plus inutile, la plus impopulaire des coalitions ? »

L'union s'est bornée d'abord à répondre : « Nous aurons à revenir sur les déclarations de l'Ordre, mais nous sommes heureux de signaler dès aujourd'hui le langage de ce journal, qui veut bien nous aider à inspirer aux conservateurs une salutaire répulsion pour la démocratie impériale. »

Le lendemain elle est revenue sur ce sujet pour se féliciter de la dissolution de l'union conservatrice qui exposait les légitimistes à des contacts répugnants pour leurs principes.

Le Pays s'est associé au contenu de l'article-manifeste de l'Ordre. Dans l'autre camp, la Défense, la Gazette de France, le Français, etc., n'épargnent pas aux bonapartistes les reproches les plus amers et leur disent : C'est vous qui avez constamment trahi et perdu l'union conservatrice.

Le Temps publie à ce sujet les réflexions suivantes : « Cette rupture violente, ces animosités si ouvertement déclarées entre des hommes qui caressaient la chimérique pensée de diriger la politique de leur pays, au nom de principes contradictoires, ne sauraient beaucoup surprendre. Depuis longtemps, la fragilité de l'alliance entre les divers partis qui formaient l'union conservatrice était connue. Ces partis se séparent avec aigreur après la défaite de la politique de résistance ; mais qu'eût-ce été après la victoire et à quelles tentes autrement ardentes et périlleuses pour la paix publique n'eût-il pas fallu assister le jour où les bonapartistes et les légitimistes, ayant triomphé de la République, auraient eu à se faire leur part respective du butin ? Heureusement une telle éventualité n'est plus à redouter. »

On lit dans le Journal des débats :

La coalition des anciens partis, cette coalition d'hommes si divers par leur origine et par leurs tendances a paru immorale au premier chef. On s'est demandé quel lendemain elle donnerait au pays, dans le cas où par hasard elle triompherait.

Monarchistes et bonapartistes avaient jugé habile de procéder par la division du travail, de se débarrasser d'abord de la République ; et puis de régler entre eux la question de pouvoir ; mais comment l'auraient-ils résolue ? Par la guerre civile et par l'anarchie ? Le pays a reculé d'horreur devant cette perspective, et il a éprouvé un dégoût profond pour les partis qui venaient de dévoiler ainsi leur froid égoïsme. Voilà pourquoi l'alliance des factions royalistes et bonapartistes a profité, en effet, à la République et en a assuré la fondation. Chercher le motif ailleurs est pure duperie. L'Ordre se trompe lorsqu'il croit que ce qui a nui à ses clients dans la dernière lutte électorale, c'est l'impopularité de leurs alliés royalistes. Les royalistes ne sont pas plus impopulaires que d'autres, et les résultats du scrutin l'ont parfaitement prouvé. Tout le monde sait qu'ils ont été relativement mieux traités que les bonapartistes par le suffrage universel. Ils ont acquis des sièges nouveaux, et les bonapartistes ont éprouvé des échecs sensibles. Ce n'est donc pas l'impopularité de tel ou tel parti qui a empêché le succès de la coalition ; c'est l'immoralité de la coalition elle-même, sa stérilité, son danger pour la paix publique qui a perdu irrémédiablement les partis.

Maintenant, la coalition est dissoute. Chacun a repris sa liberté. Les constitutionnels se sont rapprochés du gouvernement, ce qui est à coup sûr la résolution la meilleure et la plus honorable. Les légitimistes se retranchent fièrement dans l'immobilité de leur dogme et s'étonnent, eux aussi, d'avoir pu un instant tendre la main, soit aux hommes de 1830, soit à ceux de 1852. Les bons amis d'hier encore prennent congé les uns des autres avec des paroles de dédain et des airs d'une impertinence superbe. Spectacle édifiant et instructif s'il en fut ! Nous savons à peu près ce que feront les constitutionnels et les légitimistes ; mais les bonapartistes, que feront-ils ? Que seront-ils ? autoritaires ou libéraux ?

Le bonapartisme a plusieurs visages ; il représente indifféremment, et suivant les circonstances, la réaction à outrance et le dévergondage révolutionnaire. Les métamorphoses ne lui coûtent pas, et il porte la blouse aussi facilement que l'habit brodé. Il a la prétention de représenter la démocratie ; il s'appelle lui-même la « démocratie impériale. » Il est, en effet, la démocratie au service d'un homme qui la maîtrise, l'amuse, accapare sa force et l'épuise. Il est la gloire aussi, et puis il est la honte, l'invasion et le démembrement. Les oppositions les plus absolues se rencontrent dans sa nature confuse et violente. Nous savons cela ; le pays le sait également ; il a appris à ses dépens ce qu'était le bonapartisme, et à quelles déceptions cruelles aboutissait ce régime mal équilibré.

L'avenir est entre les mains des républicains. S'ils continuent d'être sages, modérés, unis, rien ne peut le leur arracher. Les partis ont essayé contre eux, d'abord du système de la coalition, et ils ont échoué. Ils avaient décoré la chose du beau nom d'Union conservatrice, et le pays ne s'est pas laissé prendre à cet appât trompeur. Aujourd'hui, ils essaient un autre système. Ils se divisent et font bande à part ; chacun poursuit dans l'isolement sa fortune ou son aventure. Est-ce que ses chances en seront augmentées ? Nous n'en croyons rien. Les vieux partis sont malades et ils se retournent sur leur lit, cherchant en vain une position plus commode.

On lit dans la République française :

Les feuilles bonapartistes célèbrent le retour du 15 mars avec un débordement de lyrisme fort amusant. L'Ordre nous apprend que, depuis la naissance du fils de l'ex-empereur, « les temps ont marché : celui qui était jadis un enfant et naguère un jeune homme, est devenu un homme. » Cela n'est pas un cas de précocité absolument exceptionnel ; depuis les âges les plus reculés, les temps ont l'habitude de marcher et les enfants au maillet de faire leurs dents, de grandir et de devenir des hommes. C'est un pli pris.

Mais le nouveau fétiche de l'Impérialisme se distingue par un autre caractère : il est « le grand-prêtre armé de la démocratie française, le peuple français sur le trône et à cheval. »

Les « esprits myopes, les âmes tièdes » s'imaginent stupidement que, parce que l'empire a attiré trois invasions sur la France, c'est un motif suffisant pour ne pas désirer son retour. Ces « cœurs vulgaires » ne comprennent pas que ce sont précisément ces malheurs communs qui doivent nous attacher à ceux qui en ont été la cause première, car « le meilleur ciment pour faire d'indissolubles unions, c'est le sang et les pleurs qu'on a versés ensemble. » C'est tout bénéfice pour ceux qui les font verser aux autres, comme c'est le cas actuel.

Ah ! vous n'aimez pas l'empire, ajoute l'aimable gazette ; c'est parce que vous en avez peur, « et vous avez raison d'avoir peur, parce que ce serait bientôt fini de vous. »

C'est entendu, nous ne l'ignorons pas. Mais que les grotesques capitans du bonapartisme sachent bien que c'est pour la France que nous avons peur, pour ses libertés, pour ses mœurs, pour sa civilisation elle-même, sa stérilité, son danger pour la paix publique qui a perdu irrémédiablement les partis.

tion et pour sa sécurité extérieure.

Le Pays est plus retentissant encore, il s'exalte, il tonne, il éclate comme un fusil trop chargé. Nous sommes prêts ! nous avons pour prince un homme qui comprend toutes les responsabilités et qui ne reculera devant aucune. S'il est utile qu'il risque sa vie, il la risquera ! S'il est nécessaire qu'il débarque un jour, il débarquera ! Il jettera son épée dans la balance. . .

Ah ! pour le coup, si ce terrible garçon dégaîne son coupe-choux, nous voilà perdus. Mais il paraît qu'il nous laissera respirer encore quelque temps avant de prendre sa résolution suprême. Il attend avec patience que la révolution soit tout à fait déchaînée ; c'est alors qu'il mettra au service de la Providence son bras vengeur et qu'il complètera la trilogie en ajoutant une troisième date à Brumaire et à Décembre, etc.

A la bonne heure ! Il ne nous déplaît pas, pour l'édification du public, que les questions soient aussi nettement posées. Mais que dites-vous de la violence et de la férocité d'une République qui laisse jeter aux vents de telles menaces, dans le langage que l'on connaît, et qui ne les reprime que par le dédain ?

SÉNAT

Commencée vendredi, la discussion de la loi sur l'état de siège a été interrompue le lendemain. M. Bocher avait annoncé que ses amis présenteraient un amendement à l'article 3 ; ils l'ont présenté, en effet, et M. Bardoux en a demandé le renvoi à la commission. Le renvoi était de droit ; il a dû, par conséquent, être prononcé. L'amendement consiste à donner au président de la République l'autorisation d'établir l'état de siège, même en cas de dissolution, s'il y avait révolte à main armée.

On ne saurait douter que l'accord qui s'est manifesté entre la majorité et le gouvernement se maintienne solidement. La séance de vendredi a été d'une importance décisive, et le sort de la loi n'est plus douteux. Tous les amendements de la commission sur l'article 1 et sur l'article 2 ont été repoussés ; la rédaction du gouvernement et de la Chambre des députés a été adoptée. Nous nous attendions à ce résultat. La Chambre haute ne pouvait pas rester plus longtemps étrangère au mouvement de l'esprit public ; elle ne pouvait pas se condamner à perpétuité au rôle d'obstacle ou de borne.

La lecture des noms qui ont pris part aux divers scrutins de cette journée de vendredi fait toucher du doigt l'évolution qui vient de se produire dans le groupe constitutionnel. Vingt-un constitutionnels ont voté avec la gauche : ce sont MM. d'Andlau, Aubricque, de Barante, Beraldi, Bertrand, Bocher, général Boissonnet, Dieudé-Defly, Duchaffaut, Dufournel, amiral Fourichon, Houssard, Lambert Sainte-Croix, de Lestapis, Michel, de Peyramont, Paulmier, Perret, général Pourcet, Viellard-Migéon et Wallon.

Nous avons dit, par dépêche, qu'une importante déclaration avait été faite par M. Bocher. Nous la reproduisons :

Avant que le Sénat passe au scrutin, je lui demande la permission, en parlant en mon nom et au nom d'un certain nombre de mes amis (mouvement), de dire les raisons de notre vote et les conditions dans lesquelles nous le donnons. (Parlez ! parlez !)

Je déclare avant tout que si nous jugeons que la mesure de l'état de siège a l'importance, l'efficacité que beaucoup d'entre vous lui attribuent, nous n'hésiterions pas à voter le projet de la commission ; nous n'hésiterions pas surtout si, pour assurer l'ordre dans tous les temps, dans tous les lieux, le gouvernement ne possédait toutes les ressources nécessaires, ressources qui n'existaient pas en 1848 en 1849. (Approbation sur plusieurs bancs.)

Mais nous tenons compte de ceux qui ont voté le projet soumis à la Chambre, de ceux qui l'ont soutenu, et nous n'oublions pas qu'une question politique se mêle à la question de législation. (Assentiment à gauche.)

Nous ne pouvons pas oublier non plus la grande lutte de l'année dernière ! Comment l'avons-nous soutenue ? Sur ce point, nous pouvons inviter ceux qui nous jugent en ce moment avec quelque injustice. Nous n'oublions pas surtout comment la lutte s'est terminée. Les événements du mois d'octobre dernier nous imposent une conduite contraire peut-être aux vœux de certains de nos amis, mais qui nous est commandée par les nécessités du pays. (A gauche : Très bien ! très bien !)

Aujourd'hui le pouvoir exécutif a des droits qu'il n'avait pas en 1849.

Il peut donc avoir danger pour la liberté, surtout à ce moment solennel où la nation est appelée à élire ses députés. (Vive approbation sur un grand nombre de bancs.)

On peut prévoir — le législateur doit tout prévoir — qu'un président mette la main sur les lois du pays.

Le voulez-vous ? Non. D'un autre côté ; on doit craindre de désarmer le pouvoir.

Il faut parler aux dangers. C'est pourquoi je me réserve de présenter sur l'article 3 un amendement qui donnera au président le droit de déclarer l'état de siège dans les deux cas.

Nous assurons les intérêts de la liberté et les droits du pouvoir, nous resterons fidèles à nos traditions de libre gouvernement, et nous sommes convaincus que le gouvernement sera avec nous quand nous réclamerons à la fois pour l'ordre et la liberté toutes les garanties nécessaires. (Très bien ! sur plusieurs bancs. — Mouvement.)

A la fin de la séance de samedi, le Sénat a discuté la prise en considération de la proposition de loi de Hervé de Saisy pour le rétablissement du scrutin de liste.

M. Le Royer s'est opposé à la prise en considération de cette proposition de loi, dont il approuve le principe, mais qui, selon lui, ne pourra être utilement discutée qu'à la veille de l'expiration du mandat de la Chambre actuelle.

Le Sénat a décidé à une assez forte majorité que la proposition de loi de M. Hervé de Saisy n'est pas prise en considération.

INFORMATIONS

Le Journal officiel a publié un décret nommant M. le général Berthaud au commandement du 18^e corps d'armée, en remplacement de M. le général de Rochebouët, qui est arrivé à la limite d'âge. Les services du général Berthaud, comme militaire et comme ministre de la guerre, assurent dans l'armée un bon accueil à sa nomination.

On télégraphie de Saint-Pétersbourg :

Les nouvelles publiées dernièrement au sujet de négociations qui auraient été entamées entre le Saint-Siège et le gouvernement russe, touchant la situation des catholiques polonais

ou de l'Eglise catholique, ne sont pas exactes. La question relative aux catholiques romains de la Pologne est une affaire qui concerne l'Empire, bien que les Polonais aient toujours cherché à lui donner un caractère essentiellement polonais. Aucun changement important n'a été opéré actuellement; mais il est vrai que l'Empereur a répondu par une lettre conçue dans des termes très obligeants à la lettre également très obligeante que le Pape lui a adressée pour lui annoncer son avènement.

L'Italie est en pleine crise ministérielle. M. Cairoli, président de la Chambre des députés, ne peut parvenir à former un cabinet. On dit qu'il aurait mis comme condition à son entrée aux affaires et à la constitution du nouveau ministère, l'organisation du suffrage universel en Italie. Cette grosse question retarderait tout.

Le prince royal, héritier présomptif du trône de Portugal, ayant atteint sa quatorzième année, le 28 février, époque de sa majorité, a prêté, entre les mains du Président de la Chambre des Pairs, en présence des deux Chambres réunies, le serment que détermine l'article 70 de la Constitution de la monarchie portugaise et qui est ainsi conçu :

« Je jure de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine, d'observer la Constitution politique de la nation portugaise et d'obéir à ses lois et au Roi. »

Le Roi avait auparavant prononcé un discours auquel avait répondu le Président de la Chambre des Pairs.

Toute la famille royale, le ministère, la Cour, le Corps diplomatique assistaient à cette cérémonie.

La foule était énorme. Le cortège s'est ensuite dirigé vers la cathédrale, où un *Te Deum* a été chanté. Le jour où le prince héritier prête serment est un jour férié en Portugal, où il est considéré comme une grande solennité.

Plusieurs journaux s'occupent d'un incident assez grave qui s'est produit à l'école de Saint-Cyr. Voici quelle serait la vérité sur cette affaire.

Une adresse au nouveau pape avait été introduite et circulait clandestinement dans l'école; elle avait déjà réuni une cinquantaine de signatures, lorsqu'un élève d'origine alsacienne, dont on sollicitait l'adhésion, crut devoir, avant de la donner, demander l'avis de son capitaine.

Le capitaine lui répondit qu'il était interdit de signer aucune pièce de ce genre sans l'autorisation du commandant de l'école, et il soumit le document au commandant en second, colonel Arnoux.

Celui-ci, après avoir pris les ordres du général commandant l'école, fit appeler tous les sergents et leur demanda s'ils s'étaient aperçus que d'autres exemplaires de l'adresse circulaient dans l'école.

Sur leur réponse négative, il les invita à interdire l'adresse en question si elle reparaisait, et toute adresse du même genre; l'école de Saint-Cyr devant rester absolument étrangère à tout débat politique ou religieux.

Cela dit, il déchira en leur présence l'adresse qu'il avait saisie. Les signataires de l'adresse, irrités contre leur camarade dont l'acte n'avait cependant à aucun degré le caractère d'une dénonciation eurent avec lui un débat naturellement très-vif, à la suite duquel une rencontre fut décidée.

Cette rencontre doit avoir lieu au mois d'août, au début des vacances, si toutefois des explications cordiales n'ont pas mis d'ici-là un terme satisfaisant pour tout le monde à ce qui ne paraît être en somme qu'un malentendu.

Le second numéro de la *Commune affranchie* n'a pu paraître par suite de difficultés survenues entre l'administration du journal et l'un des fournisseurs.

ORIENT

L'Angleterre persiste avec énergie à demander que le traité de San-Stefano soit soumis

tout entier aux délibérations du Congrès; sinon elle refuse pour son compte d'aller à Berlin. Les Russes se montrent naturellement très scandalisés de ce qu'ils appellent les prétentions de l'Angleterre, et ils font de leur côté une bruyante résistance. Il est difficile de prévoir comment se dénouera une situation aussi tendue, mais il ne l'est pas de savoir et de dire où sont le bon sens et le bon droit. Ouvrez n'importe quel manuel du droit des gens; cherchez ce que c'est qu'un traité; vous verrez que l'Angleterre a raison, et que le Congrès ne peut pas faire une œuvre sérieuse si tous les articles du traité de San-Stefano ne lui sont pas soumis. Un traité n'est pas un assemblage confus de dispositions quelconques, sans rapport entre elles et sans harmonie, un fagot mal lié dont on puisse indifféremment soustraire ceci ou cela. C'est un tout parfaitement homogène; chaque partie correspond à la partie voisine; tous les articles se tiennent par une solidarité étroite, et il est admis comme principe indiscutable que l'on peut interpréter les uns au moyen des autres. La conséquence est qu'un article en apparence inoffensif ou insignifiant acquiert souvent par son rapprochement avec un autre la même valeur qu'un zéro placé après un chiffre.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIIONALE.

AVIS. — Le préfet du Lot, a l'honneur de porter à la connaissance des personnes intéressées, que la session pour les examens du brevet de capacité qui doivent avoir lieu le 1^{er} et 8 avril, prochain, se tiendra à l'Hôtel-de-Ville de Cahors et non à la Préfecture, ainsi que le portait l'arrêté préfectoral du 1^{er} février dernier.

Cahors, le 15 mars 1878.

Henri FRESNE.

On a distribué aux députés le projet de loi portant ouverture au ministre de la guerre sur l'exercice 1878 de crédits supplémentaires pour l'appel d'une fraction de l'armée territoriale en 1878.

Voici le texte de l'exposé des motifs :

« La loi du 24 juillet 1875 relative à l'organisation de l'armée donne au ministre de la guerre (art. 30) le droit de convoquer, dans la limite qu'exige leur instruction militaire, les hommes composant l'armée territoriale; mais le défaut de ressources n'a pas permis jusqu'à ce jour de donner à cette partie de nos forces militaires le développement normal qu'elles doivent comporter.

Il paraît possible d'y pourvoir désormais. La prolongation de l'état de choses actuel serait d'ailleurs de nature à compromettre la solidité de notre nouvelle constitution militaire.

Nous venons en conséquence vous demander par addition aux ressources budgétaires, un crédit qui nous permette de convoquer dès cette année une fraction de l'armée territoriale et de délivrer en même temps des effets à la moitié des officiers convoqués.

La somme jugée nécessaire s'élève à 5 millions 487,000 francs se décomposant comme l'indique l'annexe.

Elle est un peu supérieure à celle que nous comptons inscrire au budget de 1879 en raison des frais exceptionnels inhérents à une première convocation.

Mais, pour alléger la dépense dans la limite du possible, nous proposons d'effectuer un appel en trois fois de manière à ne faire sortir des magasins qu'un nombre relativement restreint d'effets d'habillement.

En outre, il a été tenu compte de toutes les économies compatibles avec le bien-être des hommes.

Enfin la convocation ne portera presque exclusivement que sur les hommes déjà exercés des classes de 1866 et 1867 (131,000 hommes environ).

Nous avons donc le ferme espoir que nos évaluations actuelles ne seront pas dépassées. »

Par décision ministérielle du 14 mars, l'intérêt attaché aux bons du Trésor, à l'échéance

de 6 mois à un an, est fixé à 2 p. 100 à partir du 15 mars inclusivement.

L'intérêt des bons échéant de 3 à 5 mois est maintenu à 1 p. 100.

Rien n'est changé aux conditions d'émission des bons du Trésor à long terme, délivrés en ce moment à l'échéance de 1881 et au taux de 4 p. l'an.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Gare de Cahors.

Sur la proposition des six Compagnies de chemin de fer, d'Orléans, de l'Est, du Midi, du Nord, de l'Ouest et de Paris à Lyon et à la Méditerranée, le Ministre des Travaux publics a homologué le tarif suivant :

Transport des petits paquets, dont le poids n'excède pas 5 kilogrammes. D'une gare quelconque des réseaux des six Compagnies ci-dessus désignées à une autre gare quelconque des mêmes réseaux.

Spécial B. N° 5.

APPLICATION DU 1^{er} MARS 1878.

§ 1^{er}. — Prix à percevoir (timbre du récépissé et tous frais compris).

PARCOURS.	jusqu'à 500 grammes.		Au-dessus de 500 grammes jusqu'à 1 kilogr.		Au-dessus de 1 kilogr. jusqu'à 2 kilogr.		Au-dessus de 2 kilogr. jusqu'à 5 kilogr.		Au-dessus de 5 kilogr. jusqu'à 6 kilogr.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
De 1 à 150 kilom.	85	»	85	»	85	»	85	»	85	»
151 à 300 —	»	85	»	85	»	85	»	85	1	10
301 à 500 —	»	85	»	85	»	85	1	10	1	35
501 à 700 —	»	85	»	85	1	10	1	35	1	85
701 à 1,000 —	»	85	1	10	1	35	1	85	2	35
1,001 à 1,300 —	1	10	1	35	1	85	2	35	2	85
Au-delà de 1,300 —	1	35	1	85	2	35	2	85	3	35

Conditions d'application.

Art. 1^{er}. — Pour être admis au bénéfice du présent tarif, les petits paquets doivent être emballés avec soin et munis d'une adresse indiquant lisiblement le nom et le domicile du destinataire.

Art. 2. — Les petits paquets sont acceptés par les Compagnies, aux conditions de ce tarif, dans tous leurs bureaux de ville, sans augmentation de taxe.

De même, les petits paquets transportés aux conditions de ce tarif sont remis au domicile des destinataires, par les soins et aux frais des Compagnies, sans aucune augmentation de taxe, dans toutes les localités où elles ont un service de factage.

Art. 3. — Le présent tarif n'est pas applicable :
1^o Au transport de l'or, de l'argent, soit en lingots, soit monnayés ou travaillés, du plaqué d'or ou d'argent, du mercure et du platine, ainsi que des bijoux, broderies, dentelles, pierres précieuses, objets d'art (statues, tableaux, bronzes d'art), et autres valeurs, pour lesquels il existe, dans les Tarifs généraux des Compagnies, une taxe ad valorem ;
2^o Aux paquets d'objets non désignés à l'alinéa qui précède, dont la valeur est supérieure à 20 fr. le kilogramme ;
3^o Aux expéditions pour lesquelles l'article 2 de la loi du 30 mars 1872 impose la création de récépissés spéciaux.

Avis important.

Le présent tarif ne sera appliqué qu'autant que l'expéditeur en aura fait la demande expresse sur sa déclaration.

Lundi a eu lieu, au palais de l'Industrie, le tirage des obligations de la ville de Paris, emprunt de 1865. Il a été extrait de la roue 21 numéros donnant droit aux lots ci-après :

- Le numéro 392,814 a gagné 150,000 fr.
- Le numéro 151,805 a gagné 50,000 fr.
- Les numéros 466,572, 3,802, 7,924, 481,924, ont gagné chacun 10,000 fr.
- Les numéros 264,069, 493,964, 52,287, 83,468, 208,867 ont gagné chacun 5,000 fr.
- Les numéros 9,566, 236,436, 203,724, 514,599, 119,823, 477,688, 522,912, 439,505, 478,596, 491,669 ont gagné chacun 2,000 fr.

D'après les dernières nouvelles de Decazeville, la grève continue mais sans désordres.

Les deux bataillons du 9^e de ligne sont toujours consignés et prêts à monter en wagon.

M. Assiot, préfet de l'Aveyron, s'est rendu à Decazeville; il a adressé aux ouvriers la proclamation suivante :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de l'Aveyron

Le grave débat qui vient de s'élever entre les intérêts de la population ouvrière et la grande industrie qui a fait la fortune de votre cité m'appelle au milieu de vous.

Je suis venu pour assurer à chacun le libre exercice de ses droits et pour rappeler à tous les prescriptions de la loi.

Je suis venu protéger contre toute atteinte vos biens et vos personnes et défendre contre leurs propres entraînements ceux d'entre vous qui seraient tentés d'obéir à de coupables excitations.

L'administration des mines m'accompagne. Guidé par ses lumières et, je l'espère, avec votre concours, je veux assurer la conservation de ces magnifiques gisements qui sont une richesse nationale.

Je compte sur votre patriotisme et sur votre sagesse pour maintenir l'ordre et la tranquillité.

Decazeville, 14 mars 1878.

Louis ASSIOT.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

CLASSES.	FACULTÉS.	1 ^{er}	2 ^e
Math. élément.	Physique.	Mourèze;	Desbans.
Rhétorique.	Vers latins.	Valat;	Rigaldies.
Troisième.	Narrat. fr.	Gatorze;	Maratuech.
Quatrième.	Géographie.	Castagné;	Pezet.
Cinquième.	Allemand.	Bénech;	Mercié.
Sixième.	id.	Gaston;	Lagasque.
Septième.	Thème latin.	Clavières;	Gaston.
Huitième.	Calcul.	Viensens;	Denons.
CLASSE PRIMAIRE.			
1 ^{re} division.	Récitation.	Bénech;	Manhiabal.
2 ^e division.	id.	Gratacap;	Sécol, F.
3 ^e division.	id.	Vargues;	Mendaille.
4 ^e division.	id.	Pinel;	Palame, G.
COURS SPÉCIAUX.			
Année prép.	Orthograp.	Sales;	Lurgue.
id.	Ecriture.	Tulle;	Garrit.
Le censeur des Études, T. DURAND.			

UN ASSASSINAT.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

On nous écrit d'Estoussan, commune de Lavardac, 11 mars :

Samedi dernier, à 5 h. 1/2 du soir, un assassinat a été commis à quelque distance du village d'Estoussan. Le nommé Fallières, Michel, vieillard de 75 ans, cultivateur et carrier, a tiré un coup de fusil sur le nommé Théos, Antoine, âgé de 45 ans, cultivateur, un de ses voisins.

Fallières travaillait dans son champ vers 4 h. du soir; Théos se rendait dans le sien, situé au même lieu; en l'apercevant, Fallières quitta son ouvrage et se rendit en chantant à sa maison située à peu de distance; il revint aussitôt armé d'un fusil, et, s'approchant de Théos il l'interpella et le provoqua en le menaçant de tirer sur lui; Théos lui répondit : « Tire, tire. » Hélas ! il ne fut que trop obéi. Fallières pose le canon de son fusil sur un fil de fer, tendu entre deux arbres pour mieux viser, et le malheureux Théos tombe foudroyé.

La balle l'a atteint au-dessus de l'œil droit et s'est logée dans le cerveau. Une femme, qui l'aidait dans son travail, se jette sur lui, sans pouvoir lui porter secours. Une horrible blessure s'offrait à ses regards, la tête de Théos était affreusement mutilée.

Une personne qui de son champ avait entendu les propos adressés par l'assassin à la victime, et qui avait aperçu les gestes de Fallières, au coup de feu voyant un homme tomber, se rendit en toute hâte sur les lieux; il fut bientôt rejoint par un grand nombre de voisins.

La gendarmerie de Lavardac, avertie, se rendit sur les lieux accompagnée d'un médecin. Pendant ce temps, l'assassin rentre tranquillement chez lui, se barricade, recharge son arme et pose sur sa table quatre couteaux dont un poignard pour résister à toute attaque. Le brigadier de Lavardac, dont la conduite en cette occasion a été des plus courageuses, fait carner la maison et se place sur la porte; un assistant, caché par ses soins sous un treillage, appelle Fallières; celui-ci qui reconnaît cette voix, entrouve la porte; aussitôt le brigadier se précipite sur lui et, aidé de ses gendarmes, il s'empare de l'assassin et le conduit à la prison de Lavardac. En passant devant l'habitation de sa victime, il demande si Théos est bien mort :

« J'avais bien promis, dit-il, de ne pas le manquer. » Théos, le lendemain, a rendu le dernier soupir à 4 h. 1/2 du soir. Hier, Fallières a été conduit à la maison d'arrêt de

Nérac. M. le procureur de la République et M. le lieutenant de gendarmerie se sont rendus sur le théâtre du crime pour procéder à une enquête.

Fallières a fait des aveux complets ; il a déclaré que, depuis le 6 octobre dernier, il avait prémédité de tuer Théos parce que celui-ci l'avait frappé, et qu'il n'avait aucun repentir de sa faute.

Ce vieillard, encore robuste, passait dans la localité pour être très-brutal. Il gardait de la rancune au sieur Théos pour avoir donné l'hospitalité à son gendre et à sa fille qu'il avait chassés de sa maison.

Bulletin météorologique.

Cahors, le 19 mars 1878.

Thermomètre centigrade. 8 h. matin + 9 1/2° 12 h. + 10 1/2° 4 h. soir. + 11°

HEURES. BAROMÈTRE. CIEL. VENT. 1 h. soir. 764 mm. Couvert. S 4 h. » » » » » » » » »

Paris, 19 mars.

Avertissement météorologique, transmis par l'Observatoire de Paris, d'après l'état de l'atmosphère, le 19 mars, à 2 heures du soir :

761 Nice ; 767 Boulogne, Cherbourg, Clermont, Perpignan ; 772 Brest.

Nouvelle baisse ; mais baromètre encore très-élevé. Vent revenu au N ce matin. Le temps reste couvert. Vent N N E très-fort et ciel couvert au Pic du Midi.

Pour la chronique locale : A. Layton.

L'EXPOSITION.

(Suite).

On pose un large tablier en fonte sur les parapets du pont d'Iéna, où la circulation est interdite, et on établit entre les deux tabliers l'énorme tuyautage en fonte qui amènera l'eau destinée à remplir les lacs, à alimenter les pompes et à animer les appareils moteurs de la galerie des machines.

L'élégant palais du Trocadéro, avec sa double galerie demi-circulaire, se dresse à l'autre bord, et la cascade descend le long de la terrasse comme un escalier babylonien, flanqué du palais de l'Algérie, qui aura pour pendant d'autres palais égyptiens et orientaux ; bref, les Mille et une Nuits au grand complet.

Nous rencontrons une escouade de blonds soldats suédois en veston bleu, qui feront la police de la section scandinave. La plupart des nations exposantes nous enverront, à l'exemple de la Suède, des échantillons de leur armée ou de leur police. Aux Etats-Unis, le commissaire général de l'Exposition, M. Mac-Cormick, avait demandé au ministre de la guerre un détachement de vingt-quatre hommes de l'armée régulière ; mais le ministre a répondu que l'effectif

réduit de l'armée des Etats-Unis ne lui permettait pas de se dégarnir. M. Mac-Cormick s'est adressé alors au ministre de la marine, qui lui a promis vingt-quatre matelots. En revanche, la milice des fencibles, de Philadelphie, et les loges des Templiers avaient manifesté l'intention de se rendre à l'Exposition en uniformes et en armes. Il paraît que l'annonce de cette invasion martiale a éveillé quelques appréhensions : il a été répondu aux fencibles et aux Templiers que les uniformes seuls seraient autorisés ; sur quoi, fencibles et Templiers ont renoncé à traverser l'Océan. C'est dommage ! Mais on ne saurait blâmer cette précaution prudente. Qui sait si les Templiers américains n'ont pas la tragédie de Raynourd ? Ils seraient bien capables d'exiger, les armes à la main, la réhabilitation de leurs ancêtres, si traitreusement rôtis en place de Grève par Philippe-le-Bel ! Il faut tout prévoir.

A-t-on prévu suffisamment l'affluence des visiteurs et a-t-on pourvu aux moyens de les amener sans fatigue au Champ-de-Mars ? A Philadelphie, des chemins de fer tramways, bateaux à vapeur, omnibus, etc., transporté en un seul jour à Fairmount park, jusqu'à 275,000 visiteurs. Nos moyens de locomotion ne seront-ils pas trop courts et ne faudra-t-il pas faire queue pendant trois heures aux bureaux des omnibus pour arriver à l'avenue Rapp, comme la chose se pratique depuis un temps immémorial les jours de courses au Bois de Boulogne ? Nous savons bien que les Parisiens sont habitués à faire queue, et qu'il ne leur est jamais venu à l'idée qu'on puisse entrer droit dans un omnibus ou dans un théâtre comme dans un café ; mais les étrangers, moins civilisés, sont moins patients, et il ne faut pas, d'ailleurs, qu'ils aient quelque chose à reprendre à l'hospitalité parisienne. Autre question non moins intéressante. Que coûtera l'hospitalité parisienne ? Les étrangers ne peuvent s'attendre assurément à ce qu'elle soit absolument écosaisie ; mais déjà des rumeurs alarmantes se sont propagées jusque dans le Nouveau-Monde sur les prix auxquels les hôteliers, restaurateurs, cafetiers se proposent de la faire payer.

(Journal des Débats).

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

Voici les résultats des élections qui ont eu lieu dimanche.

Marseille, 17 mars, soir : Election d'un député. Inscrits, 17.316. Votants, 9.339. MM. Amat, républicain, 4.423 voix, élu ; Clovis Hugues, 4.294 ; Blanqui, 564. Cette élection avait lieu en remplacement de M. Raspail, père.

Fougères, 18 mars. Arrondissement de Fougères (Ille-et-Vilaine). Election d'un député.

Inscrits, 21.675. Votants, 17.585. Riban, républicain, 9.304 voix, élu. M. de la Villegontier, 8.077. Election qui a eu lieu par suite de l'invalidation de M. de la Villegontier.

Alais, 18 mars. Le commandant Favand, a été élu député par 6.876 voix. Voix diverses, 340. Voix perdues, 32. M. Favand n'ayant pas de concurrent, il eût été difficile d'en élire un autre !

Auxerre, 18 mars. Election d'un conseiller à Sens. Canton sud. M. Guichard, républicain, 2.080 voix, élu.

Election d'un conseiller d'arrondissement à Sens. Canton sud. M. Gayé, républicain, élu.

Toulouse, 18 mars. Election d'un conseiller général, canton de Rieux. M. Paleuc, bonapartiste, 850 voix, élu. M. Mignot, républicain, 720.

Belfort, 18 mars. Election d'un conseiller général pour le canton de Belfort. Inscrits 5.635. Votants, 2.578. M. Fréry, candidat républicain, élu par 2.410 voix.

On s'occupe, au ministère de l'intérieur, d'un mouvement portant sur les secrétaires généraux. Ce mouvement ne paraîtrait toutefois, que dans les premiers jours d'avril.

Le Réveil a disparu pour faire place à la Marseillaise. On m'annonce que le nouveau journal a été saisi ce matin.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 19 mars.

D'après un télégramme publié par le Siècle, la grève de Decazeville finira probablement bientôt.

Paris, 19 mars, 2 h. soir.

Hier, excellente journée à Versailles. Le Sénat, repoussant tous les amendements proposés sur la loi de l'état de siège, a voté cette loi par 150 voix contre 99. Cette imposante majorité est considérée comme un fait très-heureux. Le maréchal Canrobert s'est abstenu, M. Depierre a voté contre.

Au même moment la Chambre des Députés, appréciant la juste demande du ministre des finances au sujet du retard du vote du budget des recettes, a décidé que la discussion de ce budget commencerait jeudi. La majorité a été de 428

voix contre 34. La minorité se compose du groupe intransigeant de l'extrême gauche.

La discussion générale du budget au Sénat qui commencera demain, s'ouvrira par un discours assez développé du général Chanzy, discours qui aura, dit-on, une grande importance tant au point de vue administratif des colonies qu'au point de vue politique.

Paris, 19 mars, 3 h. soir.

Les nouvelles de Londres et de Saint-Petersbourg confirment la tension des rapports entre l'Angleterre et la Russie. L'accord est impossible jusqu'ici sur les bases des délibérations du congrès.

Paris, 19 mars, 4 h. 10, soir.

Le travail a repris partiellement à Decazeville ; beaucoup d'ouvriers seraient disposés à accepter la réduction du salaire imposée par l'absolue nécessité.

Bourse de Paris

Cours du 19 mars.

Rente 3 p. %..... 73.15

— 4 1/2 p. %..... 103.75

— 5 p. %..... 109.85

Table with 3 columns: VALEURS DIVERSES, CLOTURE du 18 mars, CLOTURE précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 %.

MÈRES DE FAMILLE !!!

Voulez-vous avoir :

- des enfants sages ?
des enfants bien portants ?
des enfants bien élevés ?

Abonnez-vous au

JOURNAL DES JEUNES MÈRES

(Sept francs par an, 19, rue Drouot, Paris)

Dirigé par MM. Henry BELLAIRE et le Dr MAURIN.

Vous y trouverez des conseils pour l'hygiène, l'éducation et la toilette de votre petite famille, avec des jolies gravures, des patrons découpés, des nouvelles, des poésies, des recettes, des conseils de tous genres, etc.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

19 mars 1878. (19)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVRÉ.

Première partie.

LE PRÉVÔT DES MARCHANDS

VII

Non, jamais cet homme, plongé dans les calculs ou la science, n'avait aimé ; jamais cette bouche n'avait prononcé d'autres paroles que celles du barreau ; jamais ce grand cœur n'avait battu à l'unisson d'un cœur de femme.

Le prévôt comptait près de quarante ans lorsqu'il avait épousé Louise de Verville, jeune fille dont le dix-septième printemps florissait à peine.

La jeunesse de Claude Lepelletier avait été une lutte continuelle de l'esprit contre la matière, dans laquelle l'âme aimante était restée étrangère.

Reproduction interdite.

La nuit précédente, le prévôt était rentré tard du Louvre, où il travaillait souvent.

Il s'était couché ; mais, éveillé quelques heures après, il s'était levé et avait fait demander sa femme.

— Madame repose encore, avait répondu le valet chargé de la commission. — C'est bien, avait dit le prévôt, j'attendrai.

Il s'était installé dans le petit salon dont nous avons parlé, et attendait en effet.

Cette petite pièce était le lieu favori de Mme Lepelletier. Elle en avait fait un boudoir et y passait tout son temps.

Les tentures étaient bleues, et les meubles en bois de rose. Un magnifique tapis à fleurs couvrait le parquet, et quelques tableaux de famille ornaient les murs richement décorés.

Les doubles portières des deux portes de ce salon en faisaient un produit charmant et discret. Il était éclairé en outre par deux fenêtres ayant vue sur la place de Grève.

Il pouvait être dix heures du matin lorsqu'un domestique entra et annonça au prévôt Mme Lepelletier.

Un instant après, Louise en élégant déshabillé et plus belle que jamais se présenta devant son mari.

Un peu d'étonnement, sinon d'inquiétude, se lisait dans son regard.

— Vous m'avez fait demander, monsieur, dit-elle avec une certaine froideur

qui aurait voulu l'être moins, et je m'empresse de me rendre à votre désir.

— Je vous remercie, madame, dit le prévôt en déposant un baiser sur le front de sa femme ; pardonnez-moi si j'ai troublé votre sommeil, je voudrais pouvoir dormir comme vous, mais les occupations de ma charge ne m'en laissent guère le temps.

— Vous êtes tout pardonné, reprit Louise en s'asseyant sur un fauteuil ; parlez donc, je vous écoute.

Puis, voyant que son mari restait debout :

— Prenez un siège, ajouta-t-elle.

— Merci... fit le prévôt. Je vais m'appuyer sur le vôtre... je serai plus près de vous.

Louise leva vivement les yeux pour voir si le visage de son époux trahissait l'intention d'une galanterie ou si c'était une ironie, mais le prévôt avait parlé sérieusement.

Après un silence, le mari reprit d'une voix lente et grave :

— Madame, je me nomme Claude Lepelletier ; je suis prévôt des marchands, je joins à un certain renom une réputation de talent et d'honnêteté...

— Je sais tout cela, interrompit Louise avec une légère marque d'impatience.

— C'est possible, madame, continua le prévôt, mais j'éprouve le besoin de vous le redire... Je ne suis pas noble, et c'est à ma valeur personnelle que je dus ma for-

tune et l'honneur de vous faire accepter mon nom.

Louise fit un mouvement.

Le prévôt, qui s'en aperçut, ajouta vivement :

— Je le croyais du moins.

— Et qui vous en ferait douter, monsieur ?

— Votre conduite, madame, répondit le prévôt sans qu'aucun tressaillement de sa voix pût dénoncer chez lui la moindre émotion.

Louise pâlit en entendant ces mots et porta une main à son cœur pour en comprimer les battements.

— Ma conduite ? répéta-t-elle.

— Oui, votre conduite. Mais remettez-vous, madame.

— Je suis calme et tranquille, monsieur.

Elle mentait, la pauvre femme ; elle était effrayée de la tournure que semblait vouloir prendre la conversation.

— Ah ! tant mieux ! fit le prévôt sans changer d'attitude.

Et il continua :

— Souvent les ménages manquent d'accord parce que les deux époux ne s'entendent et ne se comprennent pas.

— En effet, dit Louise.

— Et ils ne s'entendent et ne se comprennent pas parce que le mari ne fait pas ce que je fais en ce moment.

— Que faites-vous donc, monsieur ?

demanda la jeune femme plus surpris maintenant qu'effrayée.

— Je fais ma confession, confession qui provoquera la vôtre et qui, j'en suis certain, amènera entre nous un accord parfait.

— Etions-nous donc en guerre ? demanda Louise sans lever les yeux.

— Non ; mais nous avons manqué tous deux de confiance. Ecoutez-moi donc.

Louise, se sentant gênée par la position de son mari qui, appuyé contre le dossier de son fauteuil, la dominait du regard, laissa tomber sa tête dans sa main comme pour échapper à l'œil scrutateur qui planait sur elle.

— Plus âgé que vous de vingt-deux ans, madame, reprit le prévôt d'une voix presque mélancolique, un sentiment empressé, hors de saison, eût été mal accueilli... Tout le monde crut que je vous épousais par intérêt, et je vous épousais par amour.

— Par amour ! fit Louise.

— Oui, par amour. Mon cœur, qui était resté fermé à l'âge des passions, s'était ouvert délicieusement à votre vue. Votre regard d'enfant vainquit mon regard d'homme ; et, lorsque chacun pensait que j'étais séduit par votre noblesse et votre fortune, c'était votre beauté seule qui m'avait charmé.

(A suivre.)

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 37 (16 mars).
 Les anciennes eaux de Paris, d'après M. Belgraud.
 — Les articulés et les annélides, leurs affinités naturelles avec les vertébrés, d'après M. C. Semper.
 — Nécrologie. Elie Gintrae. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

Des services rendus aux sciences historiques par la philologie, par Ernest Renan (de l'Institut). — Les batailles de Villiers-sur-Marne et de Champigny (du 29 novembre au 4 décembre 1870), d'après le grand état-major prussien. — Le mouvement littéraire à l'étranger. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par Z***. — La politique extérieure. — Bulletin.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 37 (16 mars).

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements.

Les deux journaux réunis :

— Six mois : 45 fr. — Un an : 25 fr.

Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

LE TOUR DU MONDE *Nouveau journal des Voyages.* — Sommaire de la 897^e livraison. (16 mars 1878). — Texte : L'Amérique équinoxiale (Colombie, Equateur, Pérou), par Ed. André, voyageur chargé d'une mission du gouvernement français. 1875-1876. Texte et dessins inédits. — Douze dessins de Riou.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 276^e livraison (16 mars 1878). — TEXTE : L'Héritière de Vauclois, par Mme Colomb. — Saint-Pierre de Rome, par L. Savin. — Cousine Marie par mademoiselle Gourand. — Deux pantins, par Louise Mussat. — Mes serins, par Adolphe

Aderer. — Le Téléphone, par Albert Lévy. Dessins : Delort, H. Clerget, A. Marie. Hachette boulevard St-Germain, 79, Paris.

Deux ou trois Capsules de goudron de Guyot, prises au moment des repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et guérir la phthisie déjà bien déclarée : dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour et dispense de l'em-

ploi de tisanes, pâtes et sirops. Pour être bien certain d'avoir les véritables capsules de goudron de Guyot, exiger sur l'étiquette du flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs. Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel, et dans la plupart des pharmacies.

Crédit Foncier de France

Le 5 Avril 1878, 3^e tirage des Obligations foncières de 400 fr. 3 0/0, libérées de 60 fr.
 1 lot de 100,000 fr.
 1 — de 50,000
 2 — de 10,000
 30 — de 1,000

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail.

J'ai l'honneur de prévenir ma nombreuse clientèle que pour cause de fin de bail je fais une liquidation générale. La limite de temps qui m'est donnée pour quitter le local que j'occupe, m'oblige, pour écouler rapidement les Marchandises que j'ai en ce moment en magasin et qui consistent en Rouenneries, Soieries, Châles, Confections, grand assortiment de Tissus fantaisie pour dames ; Draperie en tout genre pour hommes, de faire un grand rabais sur tous ces articles. Mes assortiments étant encore considérables, les personnes qui voudront profiter de l'occasion exceptionnelle de bon marché que je leur offre trouveront chez moi les articles de nouveautés tant pour hommes que pour dames les plus avantageux.

P. ALIX,

Maison Graniou, rue de la Mairie, en face de l'Hôtel-de-Ville.

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Layton, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

100 fr. de livres	5 fr. par mois.
200 —	10 —
300 —	15 —
400 —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal L'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{lle} LINON

FLEURISTE
 Galerie de Fontenille
 boulevard Nord, à CAHORS.
 Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.
 Bouquets de fêtes votives ; Gaons et devant d'autel brodé or.

TOPIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds
 Seul dépôt général,
 pharmacie LACOMBE, à Cahors
 S'expédie contre 4 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées
 Prix : 4 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table
 Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
 Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
 PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
 De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811
 PRIX : 1 FRANC.
 Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse)
 Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.
 Manège seul, prix 400 fr. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Presse à vendange, système universel. Mabilles de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huleries, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

SIROP DE RAIFORT IODÉ

de GRIMAULT & C^{ie}

DEPUIS VINGT ANS CE MÉDICAMENT DONNE LES RÉSULTATS LES PLUS REMARQUABLES DANS LES MALADIES DES ENFANTS POUR REMPLACER L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET LE SIROP ANTISCORBUTIQUE

Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaieté naturelle. C'est un admirable médicament contre les croutes de lait et un excellent dépuratif.

Dépôt dans les principales pharmacies.

PRODUCTION DE LA



GLACE A UN CENTIME LE KILOGRAMME
 par les machines du système RAOUX PICTET & C^{ie}
 Brevetés S.G.D.G.
 20 RUE GRAMMONT, PARIS
 La production est garantie.
 Cuvet franco des prospectus.

PAPIER WILSON

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie ; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles, 1.50. Se défier des contrefaçons.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
 EXIGER LA VÉRITABLE MARQUE

SULFURÉES, SODIQUES ET CALCIQUES EAUX-BONNES

B.-Fyrodées. — Saison 15 Mai — 15 Octobre.
 Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Anémie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.
 Uniques contre la Phthisie pulmonaire.
 Dépôt dans toutes les Pharmacies.